

# Document unique de gestion Site de la chênaie d'Oussières

## PLAN DE GESTION - Décembre 2018



DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



atelier Plantago

# PROGRAMME D'ACTIONS

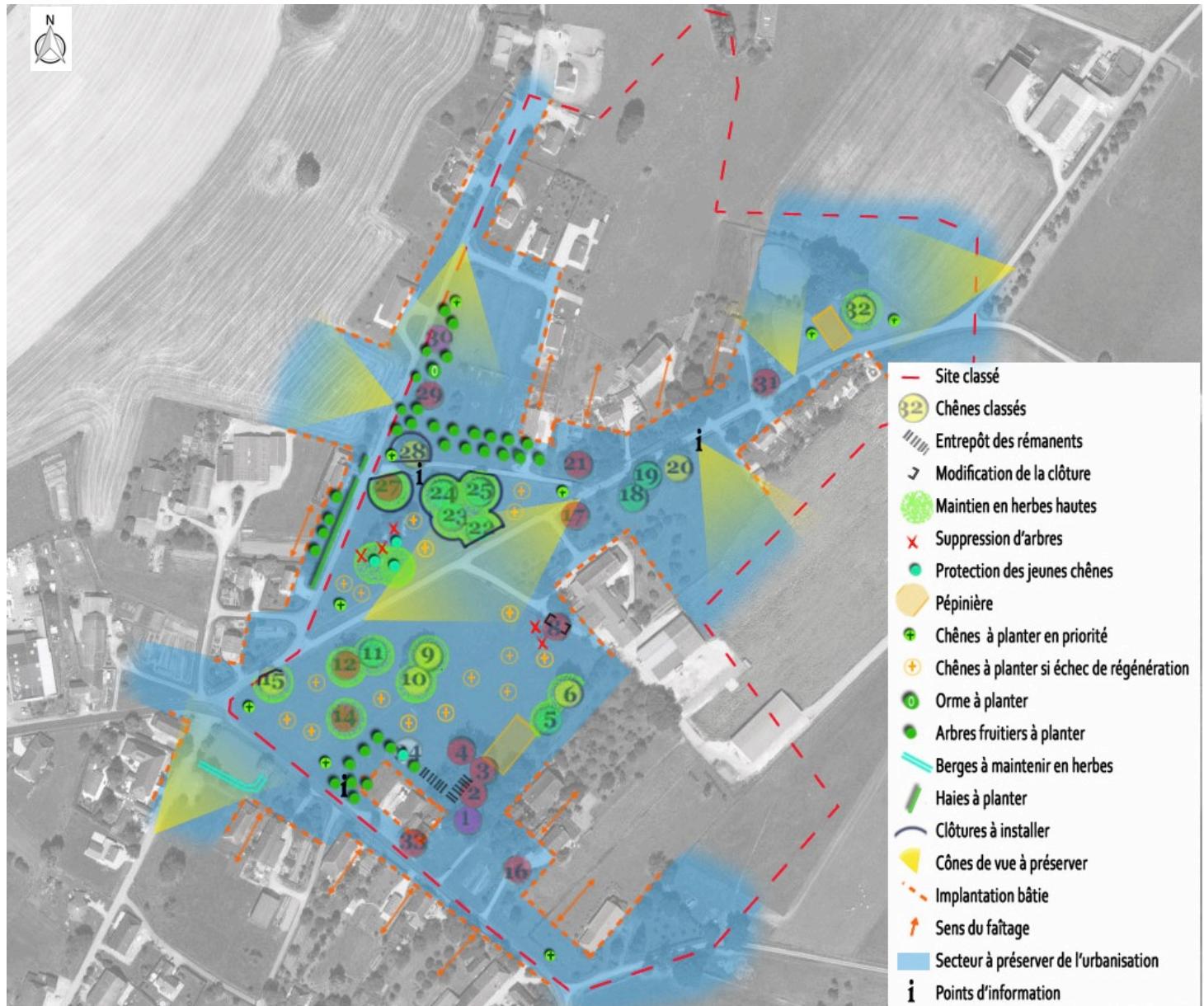
**OBJECTIF : SAUVEGARDER LES CHÊNES PLURI-CENTENAIRES**  
APPLIQUER UNE GESTION ECOLOGIQUE DES CHÊNES  
METTRE EN PLACE UN SUIVI SCIENTIFIQUE DES CHÊNES

**OBJECTIF : PERENNISER LA PRESENCE DES ARBRES**  
FAVORISER LA REGENERATION NATURELLE DES CHÊNES  
PLANTER DE NOUVEAUX ARBRES DANS UN SOUCI PAYSAGER

**OBJECTIF : SECURISER LE SITE**  
MENER DES ACTIONS DE SECURISATION SUR LES CHÊNES DANGEREUX  
AMENAGER L'ESPACE POUR SECURISER LES USAGES

**OBJECTIF : VALORISER ET FAIRE DECOUVRIR LE SITE CLASSÉ**  
AMELIORER LE CADRE PAYSAGER  
DEFINIR UNE URBANISATION RAISONNABLE EN PERIPHERIE  
FAVORISER LA DECOUVERTE DU SITE

# PROGRAMME D'ACTIONS



# PROGRAMME D'ACTIONS

Le plan de gestion du site de la chênaie s'appuie sur quelques principes paysagers qui guident l'ensemble des actions :

- Le cœur du site doit concentrer les efforts de maintien de la chênaie en veillant au renouvellement des chênes et en maintenant un espace central dégagé afin d'apprécier ces monuments naturels avec du recul.
- Les entrées du site doivent être restaurées en plantant de nouveaux chênes comme points d'appel.
- Les franges du site doivent être préservées de l'urbanisation et bénéficier d'un traitement paysager lorsque les covisibilités sont dégradées.
- Le site doit être valorisé au sein de son contexte proche et aux différentes échelles du territoire.

# OBJECTIF : SAUVEGARDER LES CHÊNES PLURI-CENTENAIRES

## ACTION : APPLIQUER UNE GESTION ECOLOGIQUE DES CHÊNES

I.1

### DIAGNOSTIC

L'âge avancé des chênes et la présence du Grand Capricorne présagent d'une disparition prochaine des chênes pluri-centenaires qui peut intervenir à tout moment comme dans plusieurs décennies. Le site classé de la chênaie d'Oussières risque ainsi de disparaître en même temps que les chênes. Or le classement du site et l'attachement local aux chênes motivent à préserver le plus longtemps possible ces arbres exceptionnels.

### DESCRIPTION DE L' ACTION

Une majorité de chênes ne représente pas de danger pour les usagers et les riverains. Aussi, une gestion spécifique peut être mise en place pour assurer leur maintien le plus longtemps possible tout en assurant la qualité de l'habitat du Grand Capricorne et du cortège faunistique, floristique et fongique qui en découle.

Un protocole de gestion environnementale est donc à mettre en place sur la base de principes généraux et d'actions spécifiques qui sont identifiées dans les fiches par arbres situées en annexe. Ces préconisations seront à adapter en fonction de la localisation et de l'évolution de chaque arbre.

Afin de concilier cette gestion avec les usages et les perceptions des habitants, des préconisations relatives au système racinaire et au bois mort sont clairement précisées.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi



# PROGRAMME D' ACTIONS

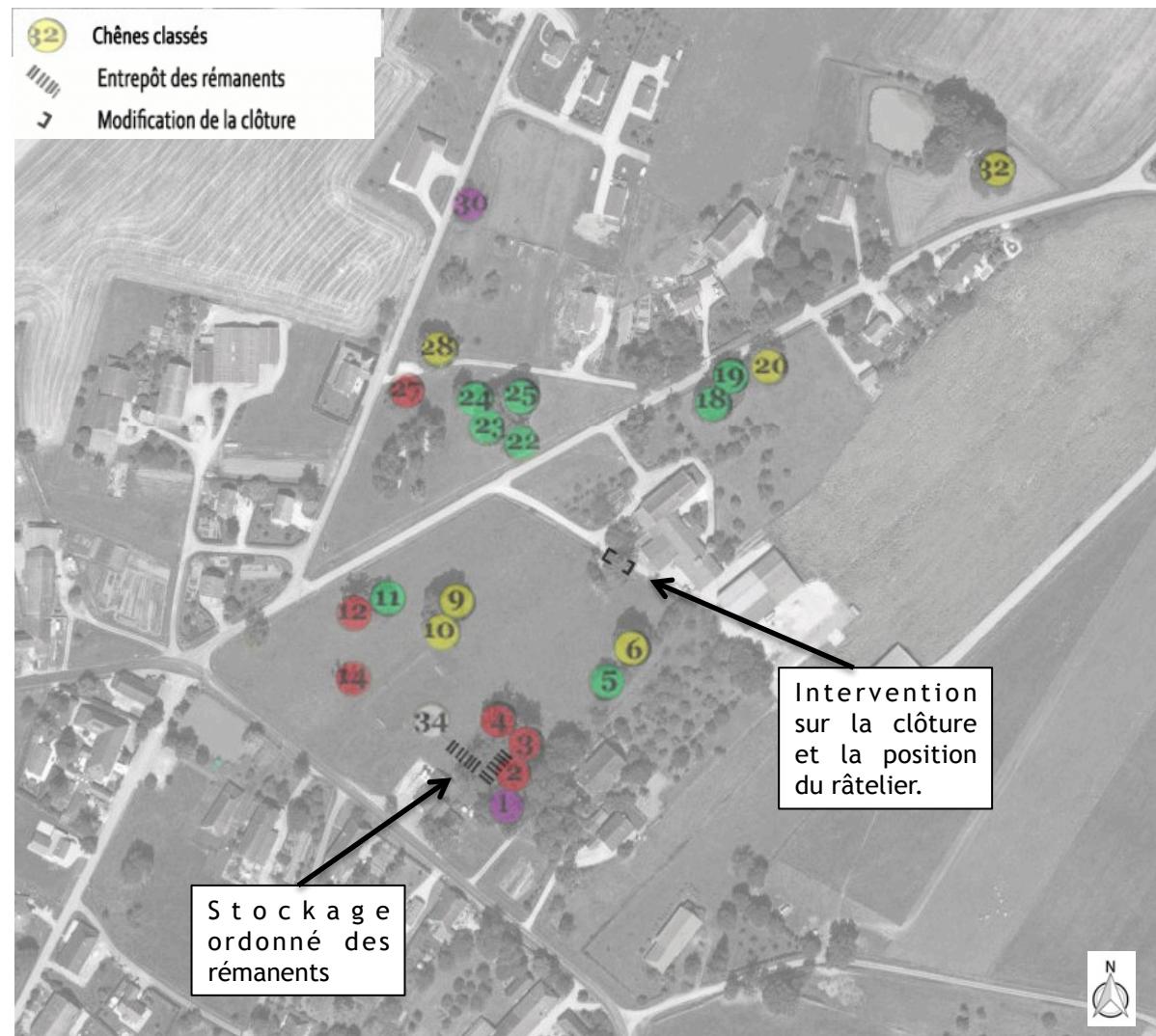
I.1

SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<b>Faire perdurer les chênes en :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservant tant que possible les cavités,</li> <li>- Conservant la base des branches sèches qui devront être coupées,</li> <li>- Conservant les chandelles des arbres secs,</li> <li>- Laissant le lierre,</li> <li>- En prenant en compte l'aspect esthétique lors des tailles.</li> </ul> <p>Arbres concernés : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 34. Se référer aux fiches par arbre.</p>	Actions à définir lors de l'inspection régulière entre tous les ans à trois ans selon les arbres et leur localisation	Financement communal en fonction des moyens et des aides mobilisables	Mairie	ONF CPIE DREAL Propriétaires ayant un chêne dans leur propriété	<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Protéger les chênes du piétinement du bétail en :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installant ou déplaçant la clôture pour limiter le passage du bétail sur le système racinaire,</li> <li>- Déplaçant le râtelier sur un espace éloigné du système racinaire.</li> </ul> <p>Arbre concerné : 8</p>	Dès 2018	Sans objet	Mairie	Agriculteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Atténuer l'impact visuel des rémanents en :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stockant les branches mortes et les rémanents sous les chênes 1, 2, 3 et 4</li> <li>- Valorisant une partie du bois mort (empilement, bois de chauffe au-delà de 3 années de stockage).</li> </ul>	A chaque coupe et lorsque du bois mort tombe	Inclus dans le forfait annuel	Mairie	CPIE / ONF	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

# PROGRAMME D' ACTIONS

I.1

## CARTOGRAPHIE DE GESTION DES CHÊNES



## PROGRAMME D' ACTIONS

I.1

### REFERENCES DE GESTION DES RÉMANENTS ET DES ARBRES TOMBÉS

Les rémanents pourront être entreposés de façon ordonnée afin de former une limite esthétique au fond de la parcelle et avec l'arrière de la fruitière.

*Parc du Haut lièvre à Nancy*



# OBJECTIF : SAUVEGARDER LES CHÊNES PLURI-CENTENAIRES

## ACTION : METTRE EN PLACE UN SUIVI SCIENTIFIQUE DES CHÊNES

1.2

### DIAGNOSTIC

Le caractère exceptionnel de la chênaie réside dans l'âge très avancé des chênes mais aussi dans la présence du Grand Capricorne. Ces atouts offrent une opportunité d'approfondir les connaissances sur ces sujets et sur la biodiversité en général. Et en même temps, cette cohabitation est paradoxale puisqu'elle nécessite un suivi spécifique pour arbitrer régulièrement les interventions à mener.

### DESCRIPTION DE L' ACTION

Un suivi régulier est donc à mettre en place pour assurer la pérennité des chênes et du Grand Capricorne tout en prenant en compte les problématiques de sécurité.

En parallèle, des inventaires et des partenariats scientifiques pourront permettre d'augmenter la connaissance de ces patrimoines.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi



# PROGRAMME D' ACTIONS

I.2

SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT / PRESTATAIRE	PRIORITE
<b>Programmer une inspection régulière des chênes centenaires selon les arbres et leur localisation</b>	Tous les un à trois ans	Forfait Subvention possible DREAL (Natura 2000) et Région	Mairie	Prestataire (dont ONF)	<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Améliorer la connaissance naturaliste en :</b> - Menant des inventaires thématiques - Menant des inventaires élargis	En continu	Frais internes Etude Natura 2000 Pistes de financements complémentaires à étudier par JNE	CPIE / JNE (expertise)	CPIE et JNE	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Etudier la patrimoine génétique</b> de ces chênes en les comparant aux chênes du reste du territoire.	A définir dans le cadre du protocole scientifique	Frais internes	Université de Besançon	JNE	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

# OBJECTIF : PÉRENNISER LA PRÉSENCE DES ARBRES

## ACTION : FAVORISER LA REGENERATION NATURELLE DES CHÊNES

II.1

### DIAGNOSTIC

La trentaine de chênes pluri-centenaires existants est amenée à disparaître. Seuls quatre jeunes chênes se sont développés. Ils ne suffiront pas à faire exister le site de la chênaie. Il est donc urgent de lancer la régénération du site.

### DESCRIPTION DE L' ACTION

L'urgence est de favoriser le développement des quatre jeunes chênes puis de permettre aux glands de germer et de se développer.

Afin de faire face au changement climatique, il est décidé de privilégier le patrimoine génétique du site en employant les glands des chênes pluri-centenaires pour assurer la régénération.

L'objectif est de maintenir l'effectif de chênes présents en 2018, soit une trentaine de chênes. Quatre jeunes chênes sont déjà présents sur le site, l'objectif est donc porté à 26 chênes.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi



# PROGRAMME D' ACTIONS

II.1

SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<b>Dégager les jeunes chênes</b> en supprimant quelques bouleaux.	2018/2019	Travaux internes	Mairie	ONF / affouagistes	<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Favoriser la régénération naturelle des chênes :</b> - En laissant germer puis pousser les glands tombés au sol en périphérie des chênes existants pour assurer le relais. - En stoppant les tontes sur certains secteurs - En posant des clôtures autour des bosquets qui se seront développés.	Déjà engagé en 2018, à poursuivre.	Coût des clôtures (environ 1500 € HT) Financement CCAPS Mesure N24Pi Contrat Natura 2000 (pour les clôtures : 80%)	Mairie	CPIE	<input checked="" type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Inciter les propriétaires privés à participer à la régénération des chênes</b> en : - Opérant un suivi des chênes dans les parcelles privées, - Replantant des chênes dans de bonnes conditions et de façon volontaire.	Tous les trois à cinq ans	Inclut dans le forfait annuel de suivi	Mairie	ONF	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Créer une pépinière</b> à partir des glands du site en : - Récoltant les glands du site idéalement ou dans la forêt communale - En les cultivant dans une pépinière entre les chênes 3 et 5, et près du 32, pour faciliter leur reprise et leur bon développement afin de disposer de deux conditions différentes et rester en arrière plan. - Planter ces futures plantations dans les espaces actuellement dénusés de chênes.	2018/2019	Pistes de financement / JNE	JNE		<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

# PROGRAMME D' ACTIONS

II.1

## CARTOGRAPHIE DES ACTIONS DE REGENERATION



## PROGRAMME D' ACTIONS

### II.1

#### REFERENCES DE BOSQUETS DE REGENERATION

Les bosquets de régénération sont localisés autour de chênes existants là où poussent spontanément les glands tombés au sol. Il faudra veiller à stopper les tontes et opérer un débroussaillage manuel sur les secteurs ouverts au public, et poser des clôtures sur les secteurs de pâturage pour protéger les jeunes pousses du bétail.



*Parc Richmond à Londres*



# OBJECTIF : PÉRENNISER LA PRÉSENCE DES ARBRES

## ACTION : PLANTER DE NOUVEAUX ARBRES DANS UN SOUCI PAYSAGER

II.2

### DIAGNOSTIC

Entre des chênes centenaires et des glands qui donneront à très long terme de beaux arbres, il n'existe que quatre jeunes chênes et quelques arbres fruitiers aux abords du site. Un risque d'ambiance dénudée pèse sur le paysage à venir.

Par ailleurs, les abords du site sont parfois construits dans une écriture architecturale qu'il serait préférable d'intégrer dans une lisière végétale qui permettrait de créer une strate arbustive quasiment inexiste sur le site.

### DESCRIPTION DE L' ACTION

La plantation de quelques chênes déjà développés pourrait contribuer à donner de la consistance au projet de régénération de la chênaie en marquant certains repères visuels au cœur du site. Les entrées de site (au-delà de la fromagerie, en haut de la rue de l'Ahier, aux deux angles nord de la parcelle du « parc ») et les perspectives d'arrivée (dans l'axe de la Grande rue et à la fourche entre la rue de l'Ahier et du bois) doivent être plantées en priorité.

A l'inverse, l'espace central depuis la rue de l'Ahier doit être maintenu dégagé pour profiter d'une vue d'ensemble sur la chênaie.

Afin d'assurer une transition douce avec les constructions récentes et à venir, des lisières fruitières et des haies arbustives pourraient être plantées sur les abords du site.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi



# PROGRAMME D' ACTIONS

II.2

SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<b>Planter des chênes dans le cœur du site pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marquer les points d'appel et les effets « porte », tout en maintenant des perspectives d'intérêt et en éviter les lieux potentiellement dangereux à terme.</li> <li>- Anticiper la disparition des anciens chênes avec des plantations « relais » tout en veillant à protéger les jeunes plantations par une distance raisonnable.</li> <li>- Palier à l'éventuel échec de la régénération naturelle par des plantations issues de la pépinière.</li> </ul>	2018/2019	Frais internes	Mairie sous réserve validation de la DREAL	CAUE	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Diversifier les plantations en :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantant des lisières fruitières entre les constructions existantes et à venir et pour atténuer l'impact visuel des arbres 29 et 30,</li> <li>- Plantant un orme (essence identitaire ayant disparue)</li> <li>- Plantant une strate arbustive le long de la rue du bois pour atténuer la vue sur les clôtures .</li> </ul>	Au gré des projets	Pour les fruitiers, à la charge des porteurs de projet (compensation) et quelques fruitiers autour des arbres 29 et 30 (400 € HT) / Pour l'orme : coût des arbres (200€ HT) / Pour la haie : coût des arbustes (1000 € HT) contrat N2000 (mesure N06pi à 80% ou programme « végétal local » et appel à projet Bocage et paysage CR BFC	DREAL / SDAP Mairie	CAUE JNE/CPIE Porteurs de projet situés dans le site classé ou en covisibilité (compensation)	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Valoriser la mare en :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisant des tailles en têtards des saules</li> <li>- Laissant la végétation semi-aquatique se développer sur une partie des berges de la mare et prévoir le renouvellement des prunus par une essence plus locale (ormes, saules, érables champêtres...).</li> </ul>	Tous les 8 à 10 ans pour les saules. Opérer un fauchage du pied de berge tous les 3 à 5 seulement.	Coût pour la taille (environ 1000 € HT) Ou frais internes	Mairie	CPIE JNE Chantier avec les étudiants du CFA de Montmorot	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

## II.2

### CARTOGRAPHIE DES NOUVELLES PLANTATIONS A REALISER

- ⊕ Chênes à planter
- ⊖ Ormes à planter
- Arbres fruitiers à planter
- ↔ Berges à maintenir en herbes
- ⊖ Haies à planter
- ⊕ Chênes à planter si la régénération a échoué



# PROGRAMME D' ACTIONS

II.2

## PALETTE VEGETALE

Toutes les plantes nouvellement plantées devront être des essences locales (label Végétal Local\*) ou des variétés locales pour les arbres fruitiers.

ARBUSTES	ARBRES
Alisier torminal ( <i>Sorbus torminalis</i> )	Alisier blanc ( <i>Sorbus aria</i> )
Aubépine ( <i>Crataegus monogyna</i> )	Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> )
Bourdaine ( <i>Frangula alnus</i> )	Bouleau pubescent ( <i>Betula pubescens</i> )
Cassis ( <i>Ribes nigrum</i> )	Bouleau verruqueux ( <i>Betula verrucosa</i> )
Cerisier à grappes ( <i>Prunus padus</i> )	Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> )
Charme commun ( <i>Carpinus betulus</i> )	Chêne sessile ( <i>Quercus petraea</i> )
Cormier ( <i>Sorbus domestica</i> )	Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )
Aubépine ( <i>Crataegus monogyna</i> )	Erable plane ( <i>Acer pseudoplatanus</i> )
Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )	Frêne commun ( <i>Fraxinus excelsior</i> )
Epine-vinette ( <i>Berberis vulgaris</i> )	Hêtre vert ( <i>Fagus sylvatica</i> )
Eglantier ( <i>Rosa canina</i> )	Houx commun ( <i>Ilex aquifolium</i> )
Framboisier ( <i>Rubus idaeus</i> )	Merisier ( <i>Prunus avium</i> )
Fusain d'Europe ( <i>Euonymus europaeus</i> )	Orme champêtre ( <i>Ulmus minor</i> )
Groseiller commun ( <i>Ribes rubrum</i> )	Poirier sauvage ( <i>Pyrus communis</i> )
Houx commun ( <i>Ilex aquifolium</i> )	Pommier ( <i>Malus sylvestris</i> )
Mûrier sauvage ( <i>Rubus fructicosus</i> )	Saule blanc ( <i>Salix alba</i> )
Noisetier-Coudrier ( <i>Corylus avellana</i> )	Saule fragile ( <i>Salix fragilis</i> )
Néflier ( <i>Mespilus germanica</i> )	Sorbier des oiseleurs ( <i>Sorbus aucuparia</i> )
Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> )	Tilleul à grandes feuilles ( <i>Tilia platyphyllos</i> )
Saule à oreillettes ( <i>Salix aurita</i> )	Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> )
Saule roux ( <i>Salix atrocinerea</i> )	Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> )
Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> )	Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> )
Troène commun ( <i>Ligustrum vulgare</i> )	
Viorne lantana ( <i>Viburnum lantana</i> )	
Viorne Obier ( <i>Viburnum opulus</i> )	

- Sous réserve de disponibilité - accompagnement par JNE

POMMES		
<b>Aigre</b>	<b>Double rose</b>	<b>Rambour d'Automne</b>
Arboisine	Double rose blanche	Reinette Comtoise
Astrakan rouge	<b>Grand Alexandre</b>	Reinette d'Automne
<b>Belle de Pont de Vaux</b>	<b>Grand-père Antier</b>	Reinette de Bagé
<b>Belle Fille de Salins</b>	<b>Grebillotte</b>	Reinette de Provence
Belle fleur jaune	<b>Grelot</b>	Reinette grise ancienne
Belle Rivet	<b>Jolibois</b>	<b>Reinette grise d'Automne</b>
Boskoop rouge	La Nationale	Reinette Marcel
<b>Bougie</b>	Lanterne	Reinette sans pépin
<b>Calville du Roi</b>	<b>Madeleine rouge</b>	Romarin blanc
Court pendu grise	<b>Marion</b>	<b>Rouge du Haut du Fay</b>
<b>Court pendu rouge</b>	<b>Paradis de Romenay</b>	<b>St Laurent</b>
Croque rouge de Bresse	Pomme orange	Tapon
<b>Cusset</b>	Rambault	Transparente de Croncels
POIRES	PRUNES	
Bisi	Bleue de Chapey	
Certeau d'automne	Marcelle Chasset	
Coya	Damassine	
Curé	Madeleine	
De Livre	Bleue de Cormo	
Du Notaire	Reine-Claude violette	
Schenaille	Reine-Claude doré	
St Germain-Puvis		
Tardive de Treyve		

Liste proposée par Les croqueurs de pommes Jura-Bresse

# OBJECTIF : SECURISER LE SITE

## ACTION : MENER DES ACTIONS DE SECURISATION SUR LES CHÊNES DANGEREUX

III.1

### DIAGNOSTIC

L'état de sénescence des chênes pluri-centenaires entraîne des chutes de charpentières qui peuvent représenter un risque pour les usagers et les constructions riveraines. La majorité des chênes étant situés dans des espaces clos et loin des usagers et des constructions, il n'est pas forcément nécessaire de prévoir une intervention. Mais pour ceux situés près des voies de circulation, aux abords d'une construction ou dans un espace ouvert au public, des actions de sécurisation doivent être menées régulièrement.

### DESCRIPTION DE L' ACTION

Des coupes de sécurisation doivent donc être régulièrement opérées sur les arbres jugés dangereux et en se référant à l'inspection récurrente.

Des dispositifs spécifiques peuvent venir sécuriser des espaces ouverts au public où sont présentes des chênes centenaires.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi



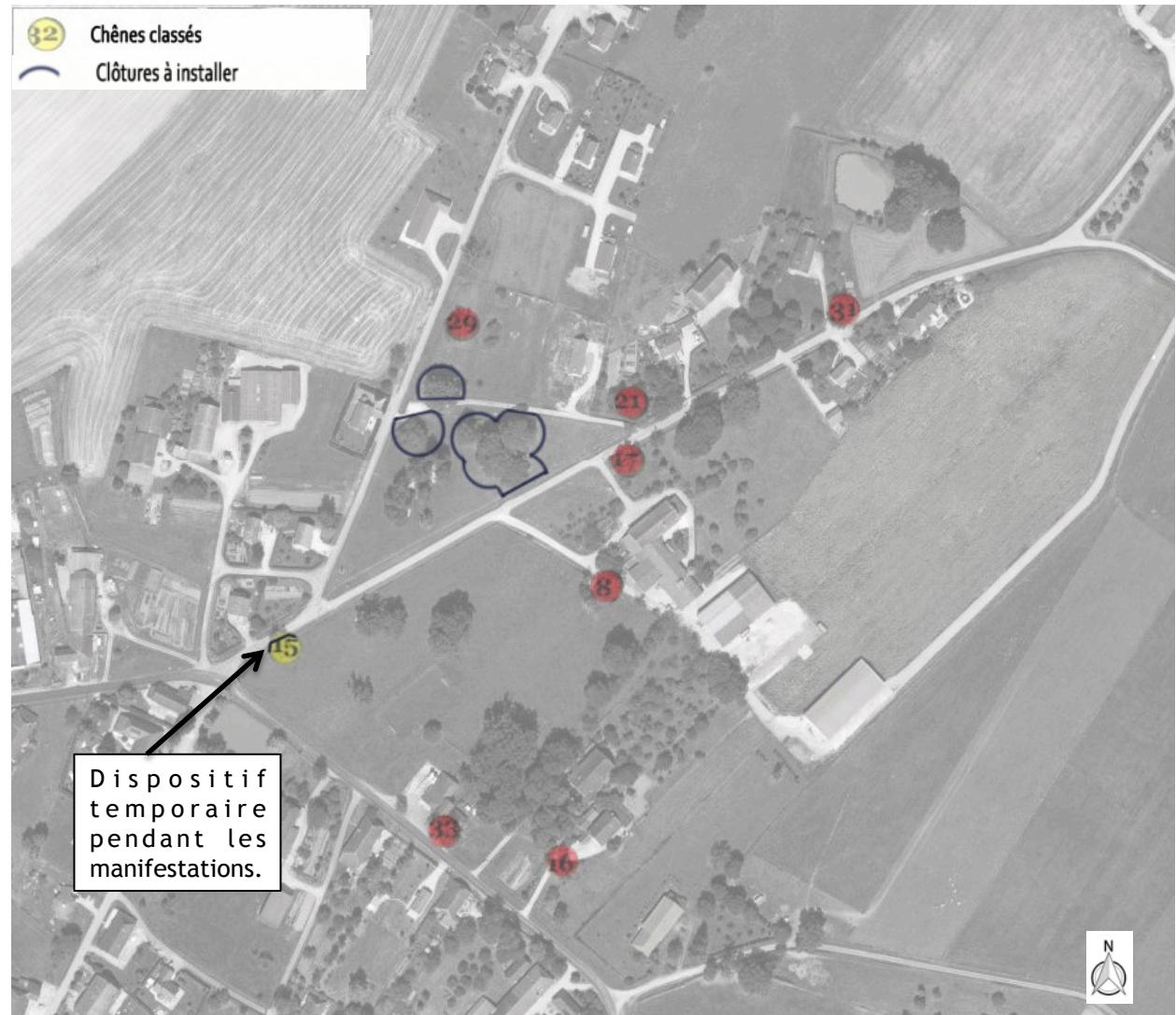
# PROGRAMME D' ACTIONS

III.1

SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<b>Mener des opérations de coupes sécuritaires sur :</b> - Les branches mortes ou sénescentes pouvant représenter un danger (à l'aplomb d'une route ou à proximité d'une construction) - Chênes prioritaires : 16, 21, 31, 33, 29 - Chênes à surveiller : 8, 15, 17.	Suite à l'inspection régulière et à chaque fois qu'une situation dangereuse est identifiée.	Au cas par cas en fonction des opérations de coupe programmées Subvention possible par la région et Natura 2000	Mairie sous réserve de financements	ONF	<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Sécuriser le bas-côté au pied du chêne n°15 en :</b> - Installant des dispositifs temporaires (rubalisés) lors des évènements.	Lors de chaque évènement	Sans objet	Mairie sous réserve de financements		<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Etudier la pertinence d'installer des clôtures sous les chênes accessibles au public</b> - Chêne n°27 et 28 - Ensemble de chênes n°22, 23, 24, 25,	Si l'accès sous les chênes est jugé dangereux.	Coût pour la clôture (2000€ HT)	Mairie sous réserve de financements	CAUE DREAL	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

## III.1

### CARTOGRAPHIE DES ACTIONS DE SECURISATION



## III.1

### REFERENCES DE CLÔTURES

Que ce soit pour sécuriser un espace sous les chênes ou délimiter une parcelle agricole ou habitée, les clôtures devront s'intégrer dans le paysage. Elles devront être composées de poteaux en bois local, de lisses ou ganivelles du même bois ou d'un grillage de type agricole à grandes mailles carrées. Afin de conserver une ambiance dégagée, ces clôtures ne devront pas dépasser 1,30 m de hauteur.

*Parc Richmond à Londres*



# OBJECTIF : SECURISER LE SITE

## ACTION : AMENAGER L'ESPACE POUR SECURISER LES USAGES

III.2

### DIAGNOSTIC

Le site classé est couvert par différents types d'occupation du sol : espace vert communal, prairie pâturée et jardins privés. La gestion est plutôt conventionnelle avec des tontes régulières et du pâturage rustique. Or pour assurer la sécurité des usagers et profiter à la biodiversité, une gestion différenciée des espaces est à mettre en place.

### DESCRIPTION DE L' ACTION

Une gestion par fauche tardive de l'espace vert communal permettra de rendre moins accessible le dessous des chênes centenaires qui représentent un risque. Seuls les allées et les abords des espaces de loisirs seront tondus.

Les autres parcelles seront maintenues en prairie pâturée en prenant garde à la préservation des chênes et de la biodiversité en général.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi



## PROGRAMME D' ACTIONS

### III.2

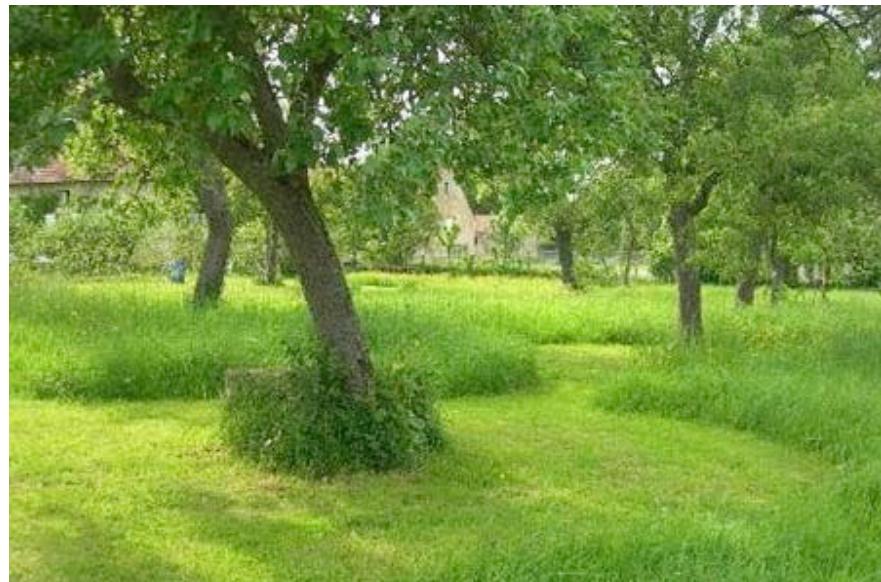
SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<b>Maintenir des périmètres en hautes herbes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour limiter l'accès du public sous les chênes en complément ou à la place d'une clôture,</li> <li>- En protégeant les jeunes arbres de la tonte et du piétinement,</li> <li>- Arbres concernés : 27, 22, 23, 24, 25</li> </ul>	Fauche en dehors de la période du 1 <sup>er</sup> mars au 1 <sup>er</sup> août	Frais internes	Mairie	Gestionnaire des espaces communaux	<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Maintenir du pâturage sur les autres parcelles publiques de la chênaie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En limitant la pression de pâturage variant de 0,3 à 1 UGB/ha/an (UGB : Unité de gros bétail)</li> <li>- En protégeant les jeunes arbres,</li> <li>- En étudiant la possibilité d'accueillir d'autres espèces (moutons...) avec une clôture mobile.</li> </ul>	En continu en fonction des périodes adaptées aux espèces et à la qualité des prairies.	Mise à disposition (loyer)	Mairie	Agriculteurs	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

### III.2

#### REFERENCES DE GESTION ECOLOGIQUE

Sous les arbres 22, 23, 24, 25 et 27 laisser les herbes pousser et ne pratiquer qu'une fauche manuelle en automne.

Expérimenter l'écopaturage ovins sur une partie du « parc » avec des clôtures mobiles pour diversifier les milieux et créer une attractivité sur le site.



# OBJECTIF : VALORISER ET FAIRE DECOUVRIR LE SITE CLASSE

## ACTION : AMELIORER LE CADRE PAYSAGER

IV.1

### DIAGNOSTIC

Le site classé de la chênaie est exceptionnel par la nature des ses chênes. Cependant, quelques éléments ponctuels perturbent l'harmonie paysagère et une valorisation d'autres motifs paysagers contribuerait à rehausser la qualité du site.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi

### DESCRIPTION DE L' ACTION

Les points noirs paysagers seront, en fonction des usages qui y sont liés, supprimés ou camouflés. L'intégration des futures constructions sera règlementée dans le PLUi. La mare, élément paysager structurant du site, sera valorisé.



# PROGRAMME D' ACTIONS

IV.1

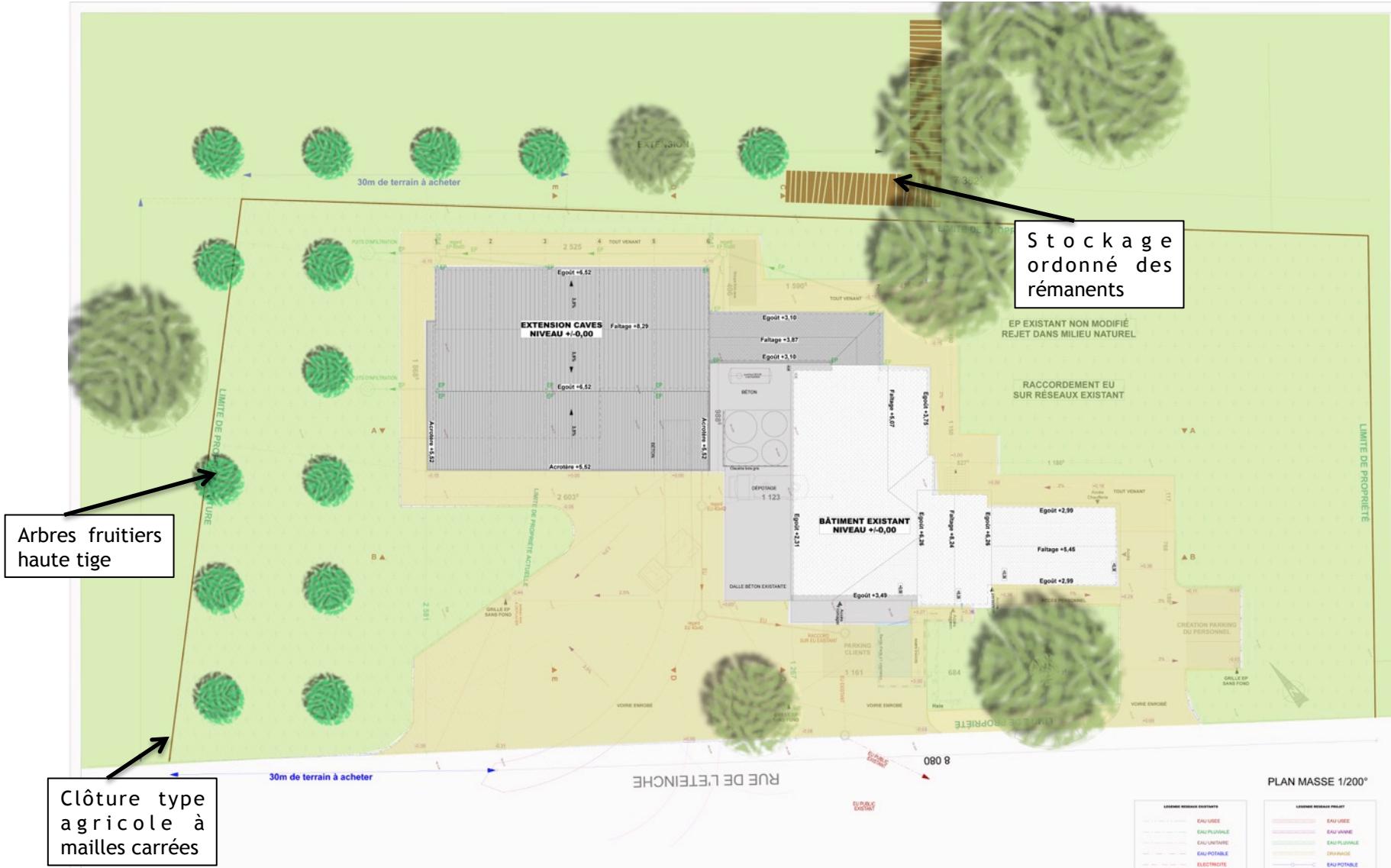
SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<b>Effacer les points noirs paysagers</b> en (par ordre de priorité) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supprimant le poteau électrique non raccordé,</li> <li>- Cr��ant un filtre v��g��tal de taille moyenne devant les citerne��s ou au sein de la potentielle extension de la fruiti��re,</li> <li>- Rempla��ant les jeux endommag��s ou d��suet��s par des jeux en ch��ne,</li> <li>- D��pla��tant ou peignant les cages de football,</li> <li>- Cr��ant un cheminement accessible avec des dalles engazonn��es lors de la refonte de l'acc��s.</li> </ul>	Au gr�� de l'opportunit�� des projets et de la d��gradation des équipements pour le reste.	Coût pour les travaux (environ 10 000 HT) A la charge des porteurs de projet pour la fruiti��re.	Mairie et fruiti��re	DREAL CAUE	<input checked="" type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Compl��mentaire

<b>R��glementer les cl��tures</b> au sein du PLUi en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescrivant des typologies de cl��tures rurales et ajour��es,</li> <li>- Pr��conisant des strates arbustives diversifi��es constitu��es d'essences locales et caduques et d'arbres fruitiers de vari��t��s anciennes.</li> </ul>	Lors de l'��laboration du PLUi	Inclus dans le co��t du PLUi	Communaut�� de communes	Mairie SDAP DREAL CAUE	<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Compl��mentaire
--	--------------------------------	------------------------------	-------------------------	---------------------------------	---

# PROGRAMME D' ACTIONS

IV.1

## CARTOGRAPHIE ZOMEÉE SUR L'INSERTION PAYSAGERE DE L'EXTENSION DE LA FRUITIÈRE



## IV.1

### REFERENCES DE MOBILIERS ET DE JEUX EN BOIS

Il ne s'agit pas de remettre en cause les aménagements existants mais lorsque ceux-ci seront désuets ou endommagés, il pourra être nécessaire de les remplacer. Dans ce cas, il est proposé d'opter pour du mobilier en bois et si possible en chêne pour assurer une meilleure intégration.



# OBJECTIF : VALORISER ET FAIRE DECOUVRIR LE SITE CLASSE

## ACTION : DEFINIR UNE URBANISATION RAISONNABLE EN PERIPHERIE

IV.2

### DIAGNOSTIC

La commune cherche à développer son urbanisation autour de ce cœur de village. Pour garantir la cohérence du site, la constructibilité y est soumise à l'avis du Ministre en charge des sites. L'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France, de la CDNPS et de la DREAL sont donc nécessaire. La mesure compensatoire mise en place jusqu'ici a généré des situations conflictuelles par la proximité des nouvelles plantations de chênes vis-à-vis des nouvelles constructions et de leur réseau. Une récente construction s'avère trop proche d'un chêne qui a dû être taillé sévèrement pour cohabiter avec celle-ci.

De rares cônes de vue sont à préserver pour maintenir les liens visuels avec le grand paysage et les villages alentours.

### DESCRIPTION DE L' ACTION

L'évolution de cette mesure compensatoire semble s'imposer pour l'ensemble des acteurs.

La définition d'un cadre plus stricte, adapté et cohérent des secteurs à urbaniser et des principes d'implantations doit être réglementairement inscrit dans le PLUi. Il ressort qu'un principe de degré de sensibilité doit être instauré entre le cœur du site et ses abords.

En attendant l'effectivité de ce cadre dans le PLUi, une mesure compensatoire devra s'imposer aux pétionnaires via la mise en œuvre de lisières fruitières et de strates arbustives pour assurer l'intégration paysagère des constructions.

Les cônes de vue dégagés seront maintenus ouverts pour permettre une appréciation d'ensemble du site et du paysage et des distances de retrait du bâti devraient anticiper le développement des chênes.

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi



# PROGRAMME D' ACTIONS

## IV.2

SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<b>Faire évoluer la mesure compensatoire</b> qui n'a pas été efficace sur le site classé en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crément une nouvelle mesure compensatoire visant à assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions par la mise en œuvre de lisières fruitières et/ou de strates arbustives en attendant que les règles du PLUi soient efficientes et efficaces en la matière,</li> <li>- La remplaçant par des prescriptions strictes d'implantations bâties, de plantations de franges fruitières et de nature de clôtures dans le PLUi.</li> </ul>	Dés validation du plan de gestion	Sans objet	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et DREAL		<input type="checkbox"/> Urgente <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Définir la constructibilité du site et de ses abords</b> dans le PLUi en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultant les services de la DREAL et de l'UDAP,</li> <li>- Protégeant les cônes de vue,</li> <li>- Veillant aux covisibilités,</li> <li>- Respectant la morphologie architecturale traditionnelle.</li> </ul>	Lors de l'élaboration du PLUi	Inclus dans le coût du PLUi	Communauté de communes	Mairie UDAP DREAL	<input checked="" type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Etudier la pertinence de réaliser une Orientation d'Aménagement Programmée</b> dans le PLUi en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précisant l'implantation des cônes de vue,</li> <li>- Les alignements et gabarits recherchés,</li> <li>- La localisation et la nature des espaces paysagers à créer en prenant en compte la charge d'entretien pour la commune.</li> <li>- La constructibilité du site et de ses abords.</li> </ul>	Lors de l'élaboration du PLUi	2 000 € HT	Communauté de communes	Mairie SDAP DREAL	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

## IV.2

### CARTOGRAPHIE DES ALIGNEMENTS BÂTIS ET DES SENS D'IMPLANTATION



# OBJECTIF : VALORISER ET FAIRE DECOUVRIR LE SITE CLASSE

## ACTION : FAVORISER LA DECOUVERTE DU SITE

IV.3

### DIAGNOSTIC

La chênaie est un site confidentiel dans le sens où en dehors de la commune, celle-ci est peu connue et encore moins valorisée.

Le site n'est pas relayé par les acteurs du tourisme et sa découverte se limite à l'espace dit du « parc » avec toutefois une belle valorisation avec les panneaux pédagogiques et le mobilier d'accueil (tables de pique-nique et jeux).

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Aucune
- Site classé
- Natura 2000
- PLUi

### DESCRIPTION DE L' ACTION

Afin de valoriser le site, un parcours en boucle à partir de la mairie devrait permettre d'offrir une visite plus complète et enrichissante. Le circuit proposé passe par une partie de l'itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR. Une signalétique complémentaire devra aborder les questions naturalistes et des animations pédagogiques permettront de faire vivre le site mais aussi de mieux comprendre la diversité des aménagements et des problématiques.



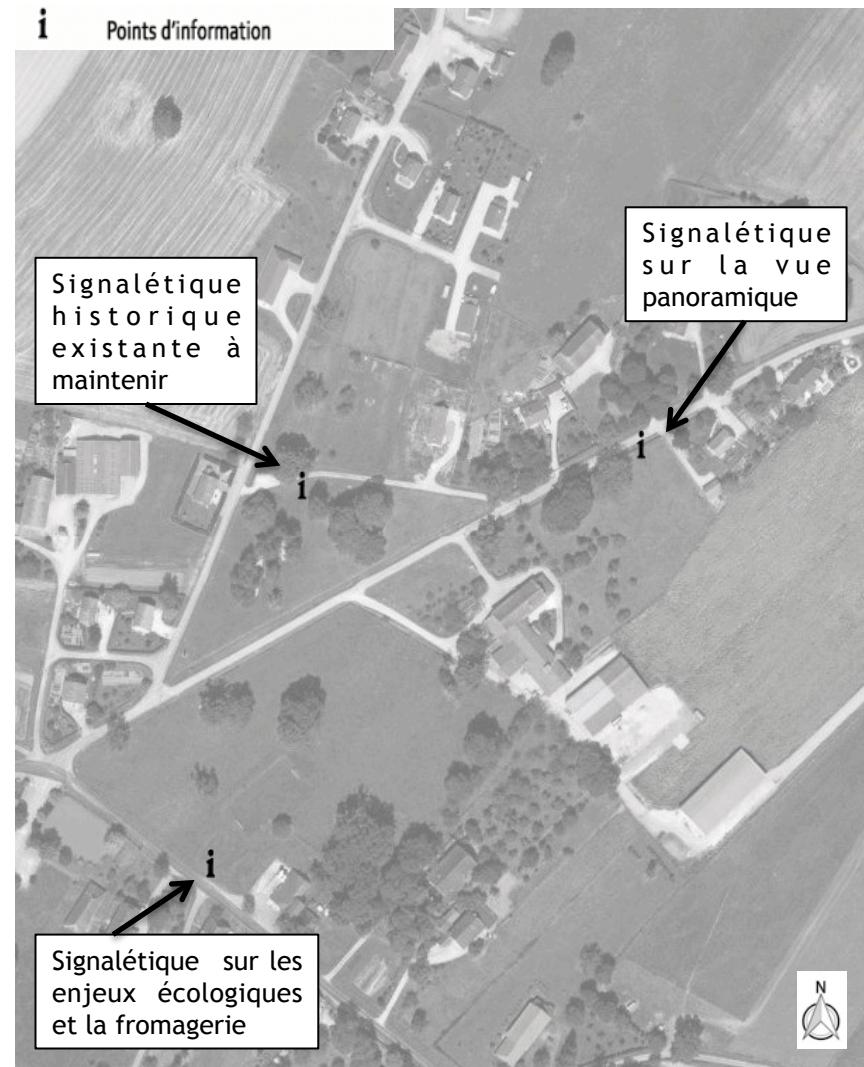
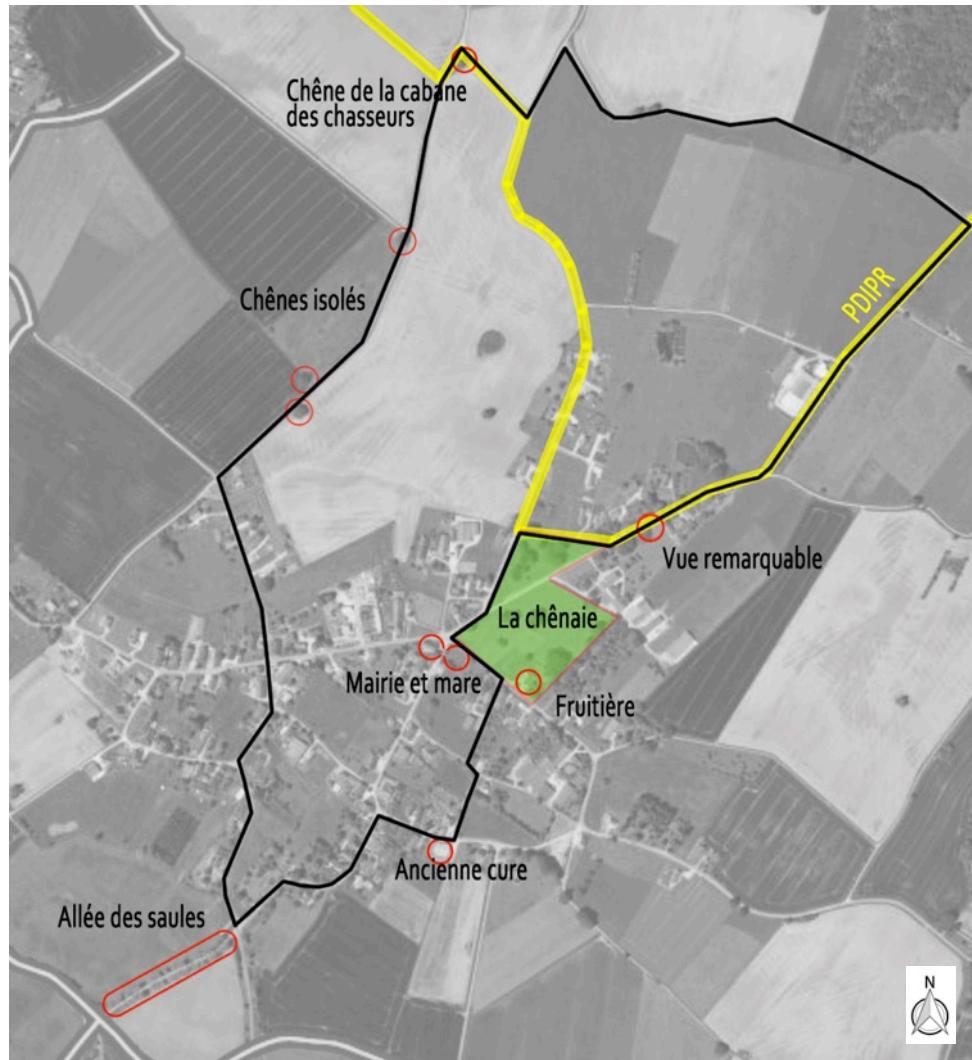
# PROGRAMME D' ACTIONS

## IV.3

SOUS-ACTION	ECHEANCIER	COÛT	PORTAGE	PARTENARIAT	PRIORITE
<p><b>Créer un parcours de découverte élargi en lien avec l'inventaire des arbres remarquables mené par la CCS en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Desservant les autres sites d'intérêt de la commune,</li> <li>- Reliant vers les autres chênes remarquables dont celui de la cabane des chasseurs,</li> <li>- En installant plus de passerelles sur les fossés pour faciliter l'accès au « parc »,</li> <li>- Le reliant avec le GR et le PDIPR qui traversent le site.</li> </ul>	2018/2019	Sans objet	Mairie / CCAPS	Jura Tourisme Office de tourisme de Poligny	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire
<p><b>Compléter la signalétique existante en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installant des panneaux pour expliquer la gestion environnementale du site et sur les points de vue,</li> <li>- Minimisant le nombre de panneaux (recherche de dispositifs complémentaires : visites, animations, plaquettes...) et en veillant à leur intégration paysagère.</li> <li>- Faisant le lien avec les panneaux actuellement en place pour garantir une cohérence.</li> <li>- Installer un panneau à l'allée remarquable de saules têtards rue du château au sud de la commune.</li> </ul>	2019/2020	Coût pour la conception et la réalisation (5000 € HT)	JNE / CPIE	DREAL Mairie	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire
<p><b>Monter des actions de sensibilisation en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créant des animations pédagogiques autour d'évènements culturels</li> <li>- Apportant des contenus sur les espèces protégées, le Grand Capricorne, les arbres morts, la gestion différenciée...</li> <li>- En sollicitant les institutions relais pour la communication.</li> </ul>	Un événement par an au minimum.	Frais internes	CPIE (animation Natura 2000)	JNE Office de tourisme Communauté de communes Conseil Départemental CAUE	<input type="checkbox"/> Urgente <input type="checkbox"/> Prioritaire <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire

## IV.3

### CARTOGRAPHIE DU PARCOURS DE DECOUVERTE



## IV.3

## REFERENCES DE SIGNALÉTIQUE

Le site comporte déjà plusieurs dispositifs de signalétique. Il n'est pas souhaitable de trop surcharger le site en panneaux. Aussi, il est proposé de maintenir ceux existants et d'étudier l'installation de deux autres supports ; l'un près de la fruiterre sur les enjeux environnementaux et l'autre face à la vue sur le clocher de Montholier sur la lecture du paysage. Les panneaux devront rester relativement bas et être réalisés avec une structure en bois (chêne si possible).

